

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 458

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, M. Dolez, Mme Amiable, M. Asensi,
M. Bocquet, Mme Billard, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,
M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

La France agit au niveau communautaire et au sein des institutions internationales, notamment l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour exclure toute spéculation sur les productions agricoles. Elle promeut notamment la mise en œuvre d'une taxation portant sur les transactions financières sur les marchés à terme et sur les échanges agroalimentaires mondiaux, dont le produit serait affecté aux politiques publiques favorables à la relocalisation des productions agricoles.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent que la France agisse à l'échelle internationale pour que cesse la spéculation sur les productions agricoles qui ne sont pas des productions comme les autres. Pour cela, ils proposent qu'elle porte au débat la mise en œuvre d'une participation assise sur les transactions sur les marchés à terme et les échanges agroalimentaires mondiaux et affectée aux politiques de relocalisation des productions agricoles, seules garantes d'un modèle agricole durable.